



Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr

DELIBERATION
N°2013-040 du 19 mars 2013

**OBJET : Maison de la Géologie et du Géoparc –
Acquisition foncière**

Rapporteur : M. le Président

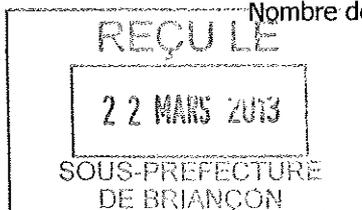
Le 19 mars 2013 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 12 mars 2013 en la salle du Conseil les Cordeliers sous la présidence de M. Alain FARDELLA

Nombre de conseillers en exercice : 40

Présents : 29 (de la délibération n°2013-023 à 2013-027)
28 (de la délibération n°2013-028 à 2013-030)
26 (de la délibération n°2013-031 à 2013-032)
28 (de la délibération n°2013-033 à 2013-039)
26 (pour la délibération n°2013-040)
28 (de la délibération n°2013-041 à 2013-048)

Nombre de pouvoirs : 7 (jusqu'à la délibération n°2013-034)
8 (de la délibération n°2013-035 à 2013-045)
7 (pour la délibération n°2013-046)
8 (de la délibération 2013-047 à 2013-048)

Nombre de votants : 34 (pour la délibération n°2013-023)
36 (de la délibération n°2013-024 à n°2013-027)
35 (de la délibération n°2013-028 à n°2013-030)
33 (de la délibération n°2013-031 à n°2013-032)
35 (pour les délibérations n°2013-033 et 2013-034)
36 (de la délibération n°2013-035 à 2013-039)
34 (pour la délibération n°2013-040)
36 (de la délibération n°2013-041 à 2013-045)
34 (pour la délibération n°2013-046)
36 (de la délibération n°2013-047 à 2013-048)



M. Pierre BOUVIER est nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : M. Gérard FROMM (s'absente de la délibération n°2013-028 à la n°2013-032 et pour la n°2013-046), Mme Marie MARCHELLO (s'absente pour les délibérations n°2013-031 à 2013-033), Mme Francine DAERDEN, Mme Nicole GUERIN, M. Mohammed DJEFFAL (s'absente pour les délibérations n°2013-031 et 2013-032), Mme Marie Héléne PONSART (s'absente pour la délibération n°2013-034), M. Yvon AIGUIER, Mme Renée PETELET, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Philippe SEZANNE (absent de la délibération n°2013-035 à 2013-045 et de 2013-047 à 2013-048), Mme Mireille FABRE, M. Bruno DAVANTURE, M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Jean-Louis FAURE, M. Alain FARDELLA (représentant Mme Claudine FINE), M. Pierre BOUVIER (représentant M. Guy HERMITTE), M. Roger GUGLIELMETTI (représentant M. Marc FORNESI), M. Edmond CADET (s'absente pour la délibération n°2013-033), M. Jacques DEYME, M. Henry-Pierre ROUX, M. Pierre LEROY (s'absente pour la délibération n°2013-040), Mme Estelle ARNAUD (s'absente pour la délibération n°2013-040), M. Henry RAOUX, M. Roger PERINET, M. René SIESTRUNCK, M. Alain BLOCH TREFOUSSE, Mme Nicole MATHONNET, Mme Laurence FINE (représentant M. Philippe MICHELON), M. Sébastien FINE.

Avaient donné pouvoir : M. Philippe MICHELON à Mme Laurence FINE
Mme Claudine FINE à M. Alain FARDELLA
M. Guy HERMITTE à M. Pierre BOUVIER
M. Marc FORNESI à M. Roger GUGLIELMETTI
M. Patrick REY à M. Henri RAOUX
M. Xavier CRET à Mme Nicole MATHONNET
Mme Brigitte BOREL à M. Sébastien FINE
M. Philippe SEZANNE à Mme Catherine VALDENNAIRE (à partir de la délibération n°2013-035 à la n°2013-045 et de la délibération n°2013-047 à n°2013-048)

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais approuvés par Arrêté Préfectoral n° 2011-300-1 en date du 27 octobre 2011 portant compétence en matière de tourisme scientifique et en particulier de réalisation de la Maison de la Géologie,

Vu la délibération n°2011-086 du 4 octobre 2011 approuvant le projet de création de la Maison de la Géologie et du Géoparc dans un bâtiment situé au Clos du Vas appartenant à la Commune de Puy Saint André,

Considérant l'intérêt de pérenniser les investissements importants qui vont être engagés par la Communauté de Communes dans ce bâtiment et sur les terrains attenants en vue de l'aménagement de la Maison de la Géologie et du Geoparc et de ses abords,

Considérant l'esquisse réalisée par le cabinet d'architecture R+4, maître d'œuvre de l'opération,

Vu la proposition de vente de la Commune de Puy St André,

Vu l'avis des Domaines,

Vu l'avis favorable de la commission Développement économique en date du 8 mars 2013,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 4 mars 2013,

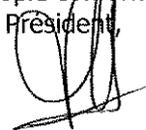
(Pierre LEROY et Estelle ARNAUD ayant quitté la salle),

Le Conseil Communautaire , à l'unanimité,

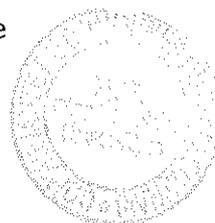
- Approuve l'acquisition au prix de 332 750 €, du centre de vacances du Clos du Vas ainsi que les terrains attenants nécessaires à la réalisation de la maison de la Géologie, de ses accès, des parkings et du géodrome, soit les parcelles C 1264 – 1265 – 1272 – 1275 – 1436 partie et 1461 partie pour une superficie d'environ 10 600 m², telle que figurant sur le plan annexé, superficie qui sera précisée par un géomètre-expert après document d'arpentage,
- Précise que la Commune de Puy Saint André sera autorisée à utiliser occasionnellement la future salle polyvalente ou une des salles de réunion de la Maison de la Géologie et du Géoparc pour son propre usage selon des conditions qui seront précisées par voie de convention à intervenir entre la Commune et la communauté de communes,
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents et actes nécessaires à cette acquisition.
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le Président,



Alain FARDELLA.



Date dépôt S.P. : 22 MARS 2013

Date affichage : 27 MARS 2013